



Publié le 25 SEP. 2023

ARRETE n° 2023-165
ARRETE TEMPORAIRE REGLEMENTANT
LA CIRCULATION
A hauteur du N°7 rue de la Forge

Le Maire de la Ville de Clohars-Carnoët,
Vu les articles L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'ordonnance 2000-930 du 22 septembre 2000 relative à la partie législative du code de la route,
Vu le décret 2001-250 du 22 mars 2001 relative à la partie réglementaire du code de la route,
Vu le décret n°72-541 du 30 juin 1972 portant règlement d'administration publique, modifiant et complétant le code de la route,
Vu la demande de Mme TREGUER Anne en date du 25.09.2023 concernant son déménagement du 26.09.2023
Vu l'article R.610-5 du Code Pénal
Considérant la nécessité d'interdire la circulation rue de la Forge à hauteur du n°7 en raison du stationnement du camion de déménagement réalisé chez Mme TREGUER Anne le mardi 26.09.2023

ARRETE :

Article 1 – Le mardi 26 septembre 2023, durant toute la durée du déménagement la circulation sera interdite à hauteur du n°7 rue de la Forge Kerviglose.
Une déviation sera mise en place par les accès amont et aval de la rue de la Forge rues

Article 2 - La mise en place et le retrait de la signalisation règlementaire sera effectuée par et sous la responsabilité du pétitionnaire

Article 3 - La Gendarmerie de Moëlan, la Police Municipale, sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 - Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3 ; contour Motte – 35000 RENNES) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.

Ampliation de cet arrêté sera transmise à : Mairie de Clohars-Carnoët-Gendarmerie de Moëlan-Sur-Mer-Police Municipale- l'Adjoint à la sécurité- services techniques, Samu, pompier de Clohars-Carnoët et organisateurs. Communauté d'agglo.



Fait à Clohars-Carnoët,
Le 25 septembre 2023,
Le Maire,
Jacques JULOUX